

Date de convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s)
30 novembre 2023	7	0	1	4

Vote(s) pour : 8  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 5 décembre 2023

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY Présidente du SERM

### **Point n°7 : Paiement pour Services Environnementaux (PSE) 2024-2029.**

Le Comité Syndical,

**VU** le dispositif d'aide mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dénommé « Paiement pour Services Environnementaux (PSE) » ;

**VU** la note descriptive du projet de PSE 2024-2029 joint en annexe ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt que présente pour le SERM le dispositif de « paiement pour services environnementaux » pour la lutte contre la pollution d'origine agricole du Rupt de Mad, sa principale ressource, grâce au maintien des prairies, des cultures conduites en agriculture biologique et des cultures bas niveau d'impact ;

**CONSIDÉRANT** les résultats obtenus grâce au 1er programme de PSE mené depuis 2021 par le SERM ;

### **DÉCIDE**

- **DE DONNER** un accord de principe sur le dispositif PSE 2024-2029 porté par le SERM et les diagnostics agricoles préalables, à condition que le dispositif de subvention des PSE soit prolongé par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 80% ;

- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer la convention financière de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, ainsi que tout document se rapportant à l'opération Paiement pour Services Environnementaux 2024-2029 du SERM.

La Présidente du SERM

Rachel BURGY

